

Motion contre la privatisation de la Poste

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 34*

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 15 septembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°24), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, Mme FARGE Patricia, Mme COTTARD Françoise, Mme AVRIL Jolanta, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 25), Mme LEMOINE Françoise, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à Mme Barkissa SANOKO, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme COTTARD Françoise à Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Mme AVRIL Jolanta à M. Jacques BOUDIER, Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR (à partir de la question n° 25), Mme LEMOINE Françoise à Mme OUVRY Annie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, donne lecture du projet de motion contre la privatisation de la poste soumis au vote du Conseil Municipal :

« Le 1^{er} janvier 2011, la poste sera soumise à la concurrence européenne. Avant cette échéance, le gouvernement souhaite changer le statut de l'entreprise publique et la transformer en société anonyme à capitaux publics. Ce projet doit être soumis au Parlement cet automne.

Le gouvernement s'est inscrit dans une logique de libéralisation et de mise en concurrence totale des activités de marchés postales, avec la perspective d'ouvrir le capital de la Poste, c'est-à-dire à terme la privatisation de ce service public.

Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social, que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires,

Considérant que ce service public postal fait déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration des services rendus à la collectivité. Plus de 6100 bureaux sur les 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Cela se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, mais aussi des horaires de levées de courriers avancées, des files d'attentes qui s'allongent et des fermetures de bureaux de poste.

Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré une baisse de qualité du service rendu, des augmentations de tarifs et des destructions d'emplois,

Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire,

Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal dans le cadre d'un débat public et d'une consultation populaire par référendum,

Le Conseil Municipal de Dieppe réuni le 24 septembre 2009 :

- se prononce pour le retrait de la loi postale 2009,*
- demande que le gouvernement organise un référendum sur le service postal,*
- soutient et participera à la consultation citoyenne du samedi 3 octobre organisée par de nombreuses organisations et associations au plan national et local. »*

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, la motion présentée par :

☞ **31 voix « Pour »** (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts),

☞ **3 voix « contre »** (« groupe Centriste et M. Jean-Claude CHAUVIERE - Conseiller indépendant).

Le groupe « Dieppe Ensemble » ne participe pas au vote

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.